



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° : 4
BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET
ANNEXE CIMETIERE

Séance ordinaire du 28 Janvier 2020

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 28 Janvier 2020

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Agnès FOSSE (à Bénédicte SALIN), Thierry VALLEIX (à Daniel CHRETIEN), Sébastien LABAT (à Sandrine JOVENE), Jessica CASTEX (à Bruno QUERE), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH)

Absent :

Secrétaire : Monique SOULAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020

DOSSIER N° 4 : BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE CIMETIERE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le budget primitif est un acte d'autorisation et de prévision. Tous les montants, estimés de façon sincère (sans les avoir minoré ou majoré), ne sont que des chiffres prévisionnels.

L'exécution budgétaire de l'année 2020 pourra apporter de nouvelles recettes ou de nouvelles dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les ajustements nécessaires seront alors pris en compte par les décisions modificatives que le Conseil Municipal sera amené à voter au cours de l'année.

| | B.ANNEXE CIMETIERE | |
|---------------------------------------|--------------------|------------------|
| | DEPENSES | RECETTES |
| FONCTIONNEMENT | | |
| Résultat reporté 2019 | | 10 453,14 |
| Opérations réelles de l'exercice 2020 | 16 953,14 | 6 500,00 |
| Opérations d'ordre 2020 | | |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 16 953,14 | 16 953,14 |
| INVESTISSEMENT | | |
| Résultat reporté 2019 | | |
| Opérations réelles de l'exercice 2020 | | |
| Reports et restes à réaliser | | Néant |
| Opérations d'ordre 2020 | | |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 0,00 € | 0,00 € |

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,
VU la commission des finances en date du 21 janvier 2020

Après avoir entendu l'exposé sur le Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article unique : Approuve et arrête le budget primitif annexe « cimetière » de l'exercice 2020 présenté par chapitre, en équilibre, section par section, ainsi que ses annexes.

Fait et délibéré le 28 Janvier 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET

